

Prévention de la radicalisation : le soutien aux professionnels

Les MDA comme opérateurs possibles de l'accompagnement et de la prise en charge des jeunes et familles en voie de radicalisation (prévention secondaire) font l'objet de nombreuses sollicitations de collègues, de lycées, d'organismes de formations, de fédérations sportives, d'associations, pour demander l'appui de leurs équipes à des journées de sensibilisation des jeunes sur les risques de la radicalisation, ou pour penser des actions de prévention primaire.

Les MDA ont toujours décliné les demandes qui leur étaient adressées en ce sens, arguant de leur absence de mandat sur cet enjeu de prévention primaire, encourageant les demandeurs à se tourner vers la Préfecture et les responsables de la politique de la ville en capacité de les aider à trouver des moyens financiers et pédagogiques adaptés aux publics visés.

Dans ces actions-là, les MDA peuvent néanmoins proposer de l'accompagnement de projets et une forme d'expertise sur les enjeux liés à la prise en charge des jeunes et familles en voie de radicalisation sous la forme par exemple :

- d'actions de prévention primaire sur des thèmes variés (les valeurs de la République, les discriminations, les théories conspirationnistes, la laïcité,...)
- ou d'interventions plus ciblées, comme l'animation d'un débat suite aux pièces « Jihad » ou « Lettres à Nour »...

Les partenaires potentiellement concernés seraient, notamment :

- les établissements scolaires
- les établissements spécialisés du secteur médico-social (ITEP, IME...)
- les clubs de prévention spécialisée
- les associations de quartiers
- les foyers de l'Enfance
- les centres sociaux
- les établissements pénitentiaires

*Dr. Guillaume CORDUAN,
psychiatre, MDA de Strasbourg*

*Philippe RIGOULOT,
directeur de la MDA du Gard*

Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.



**Si vous souhaitez rédiger une recommandation,
merci d'adresser votre proposition
aux chargées de mission de l'ANMDA .**

